

# PROCURATION

En conformité avec l'Article 5 du *Règlement du Tribunal Administratif de l'Organisation internationale du Travail* je, \_\_\_\_\_, fonctionnaire soussigné de l'OIT et membre du Syndicat du personnel de l'OIT, donne mandat et accorde plein pouvoir à Mme Chloé Charbonneau-Jobin, Conseillère juridique du Syndicat du personnel de l'OIT (ci-après « la mandataire »), pour me représenter et m'assister pour contester la réduction de mon traitement de fonctionnaire de l'OIT ainsi qu'en relation avec tous mandats connexes, parallèles ou subséquents.

La mandataire aura le pouvoir de faire tout ce qu'elle jugera nécessaire ou utile à l'accomplissement du mandat. En particulier, la mandataire pourra:

- Signer tous documents et réquisitions en mon nom;
- Intenter tout recours juridique et faire tout ce qui est nécessaire à la conduite de procédures jusqu'à décision définitive y compris devant le Tribunal Administratif de l'OIT (ci-après « le Tribunal »);
- Négocier et conclure tout accord, se désister ou acquiescer en tout ou partie.

Je consens également à ce que tous dépens réclamés dans les procédures judiciaires et accordés par le Tribunal soient reversés au Syndicat du personnel de l'OIT.

Fait à Genève le \_\_\_\_\_, 2018.

---

Signature du fonctionnaire